

ARRÊTÉ

Service : Prévention et tranquillité publique 2025

Références : P.L.C – E.L.

N° 443-2025

Objet : **PROROGATION DE REGLEMENTATION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT – 3 RUE DU DOUËROUX – DU 28 JUILLET AU 12 SEPTEMBRE 2025.**

Le Maire de la Ville de Couëron,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu l'arrêté n°377-2025 en date du 20 juin 2025 ;

Considérant que pour réaliser des travaux de création de branchement d'électricité, au 3 rue du Douëroux, il convient de réglementer la circulation et le stationnement pendant la durée des travaux ;

Considérant que les travaux ne seront pas achevés à la date prévue du 27 juillet 2025 ;

arrête

Article unique : Les dispositions de l'arrêté n°377-2025 en date du 20 juin 2025 sont prorogées **jusqu'au 12 septembre 2025.**



À Couëron, le **24 JUIL. 2025**

Carole Grelaud
Maire



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Mis en ligne sur le site Internet de la Ville du 24/07/2025 au 24/09/2025